

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,
EN SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION CA-2021-99

Approuvant les objectifs pluriannuels d'admission en 1^{er} et 2^{ème} cycle des études de Médecine 2023-2027 et sur les capacités d'accueil prévisionnelles en 2^{ème} et 3^{ème} années de Médecine pour les années universitaires 2022-2023 et 2023-2024

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 14 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 décembre 2021 ;
- VU** les documents annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 17 décembre 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 25 membres présents :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve les objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} et 2^{ème} année cycle des études de Médecine 2023-2027 et sur les capacités d'accueil prévisionnelles en 2^{ème} et 3^{ème} années de Médecine pour les années universitaires 2022-2023 et 2023-2024.

Fait à Créteil, le 17 décembre 2021

Le Vice-Président
du Conseil d'administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Objectifs pluriannuels de formation

Objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle des Etudes de Médecine

Arrêté du 13 septembre 2021 des Ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur fixe les objectifs pour la période 2021-2025

Pour l'UPEC, l'arrêté prévoit :

1.150 étudiants formés sur 5 ans soit 218 étudiants/an
avec un seuil minimal et maximal d'évolution de +5%/-5%

La réalité à l'UPEC :

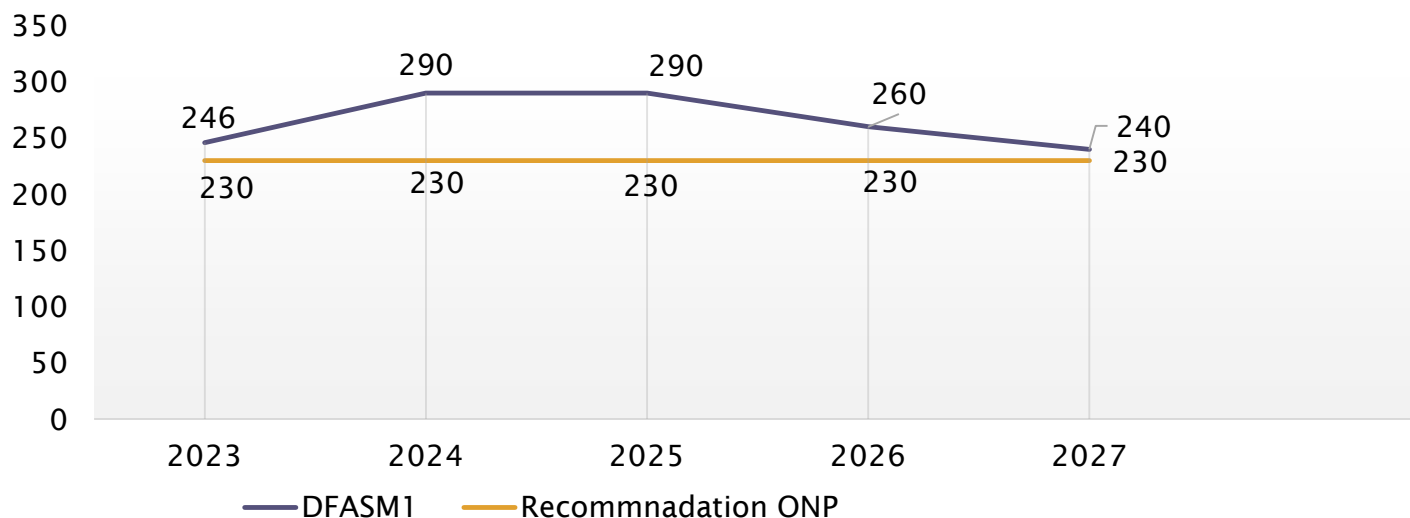
1.283 étudiants formés entre 2021-2025 (DFASM1)

Compte tenu des augmentations d'effectifs liées :

- - à la mise en place de la PACES Adaptée
- - à la mise en place de la Licence Santé et des 13 Licences disciplinaires – demande du Ministère
- - prise en compte des étudiants issus des DOM-TOM (env. 10 par an)

Objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle des Etudes de Médecine

Propositions pour la période 2023-2027



Soit, sur la période 2023-2027, un total de 1.326 étudiants admis en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle sachant que les ONP 2021-2025 sont fixés à 1.210 places (fourchette haute)

Capacités d'accueil prévisionnelles en 2^{ème} et 3^{ème} années de Médecine

Années universitaires 2022-2023 et 2023-2024

Sous réserve de l'avis de l'ARS

PROPOSITION CAPACITES ACCUEIL 2021 2025 - FILIERE MEDECINE							
		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Total 2021/2025
1er cycle	2ème année	280	280	250	230	230	
	3ème année	236	280	280	250	230	
2d cycle	4ème année	197	246	290	290	260	1.283

Ces places seront réparties ensuite entre les parcours de formation

OBJECTIFS PLURIANNELS D'ADMISSION en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle des Etudes de Médecine

Période 2023-2027

Selon l'arrêté du 13 septembre 2021 (publié au JORF du 17 septembre 2021) qui fixe les objectifs nationaux pluriannuels (ONP) de professionnels à former, la Faculté de Santé de l'UPEC a, pour la période 2021-2025, une capacité d'accueil en 1^{ère} année de second cycle de 1.150 étudiants (avec un seuil minimal et maximal de 5%).

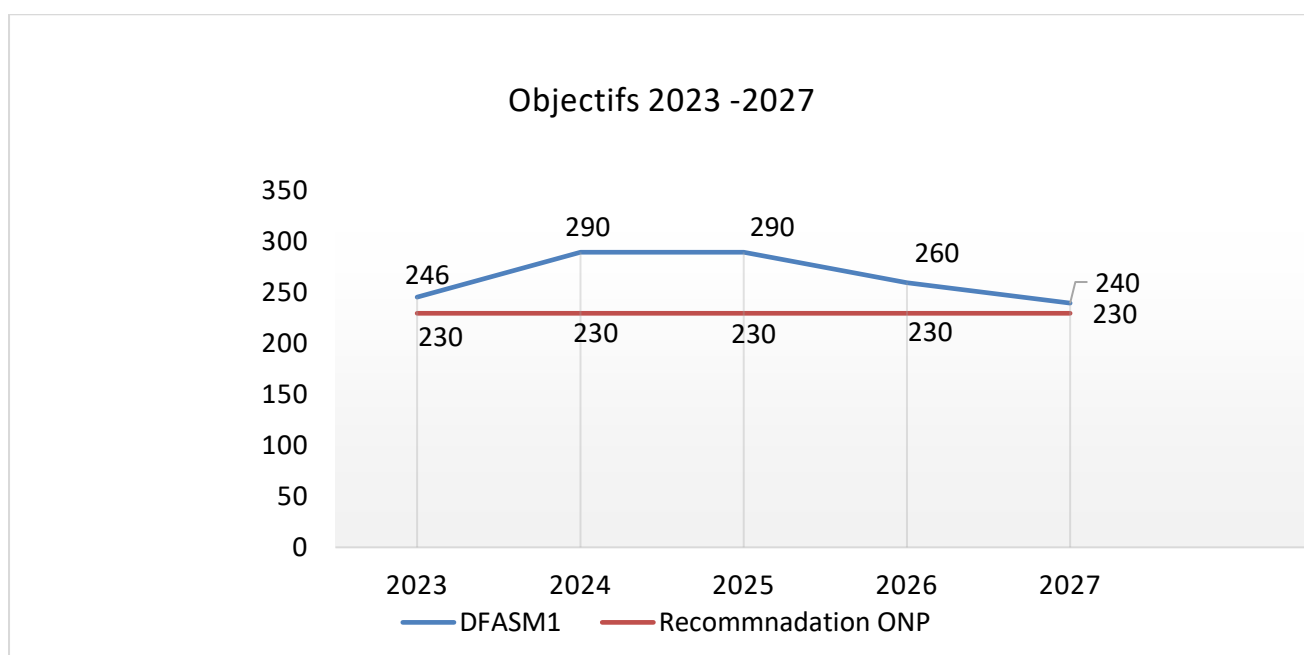
Ces dernières années, la Faculté de Santé de l'UPEC a été amenée à augmenter successivement ses capacités d'accueil en 2^{ème} année de Médecine ce qui a un impact sur les objectifs pluriannuels d'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle des études médicales.

- En 2019-2020, la mise en place de la PACES Adaptée avec coexistence de la PACES a nécessité une augmentation du numerus clausus (de 175 à 230) pour garantir une égalité de chances entre primo-entrants et redoublants.
- En 2020-2021, dans le cadre de la réforme d'accès aux études de santé, l'UPEC a mis en place une Licence Sciences pour la Santé ainsi 13 Licences disciplinaires option Santé ce qui nous a conduit à augmenter le nombre de places en 2^{ème} année d'études médicales pour maintenir la capacité d'accueil toutes filières confondues.

Puis, à la demande du Ministère, nous avons ouvert des nouvelles places supplémentaires proposant ainsi au total 280 places en Médecine.

Ces objectifs d'admission prennent également en compte l'arrivée en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle des étudiants venant des DOM-TOM (environ 10 étudiants par an).

Nous proposons pour la période 2023-2027, une diminution progressive de cette capacité d'accueil afin de se rapprocher des objectifs nationaux pluriannuels fixés par l'arrêté du 13 septembre 2021.



Soit, sur la période 2023-2027, un total de 1.326 étudiants admis en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle sachant que les ONP 2021-2025 sont fixés à 1.210 places (fourchette haute)

**CAPACITE D'ACCUEIL prévisionnelles
en 2^{ème} et 3^{ème} années de Médecine
Années universitaires 2022-2023 et 2023-2024**

Sous réserve de l'avis de l'ARS sur les ONP

PROPOSITION CAPACITES ACCUEIL 2021 2025 - FILIERE MEDECINE							
		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	Total 2021/2025
1er cycle	2ème année	280	280	250	230	230	
	3ème année	236	280	280	250	230	
2d cycle	4ème année	197	246	290	290	260	1.283

Ces places sont réparties ensuite entre les différents parcours de formation antérieurs.

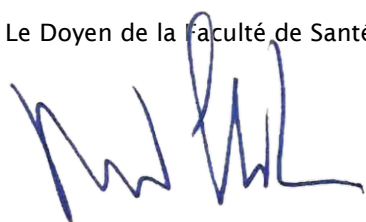
Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Capacités d'accueil -année universitaire 2022-2023 votées dans les instances de l'UPEC.

	Médecine	Odontologie	Pharmacie	Maïeutique
L1 Sciences pour la Santé	137	9	15	2
L2 Sciences pour la Santé	59	5	30	5
LAS 1 disciplinaire	41	1	3	1
LAS 2 disciplinaire + dispositif transitoire	25	1	8	2
Passerelles + autres	18	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Fait à Créteil, le 29 novembre 2021

Le Doyen de la Faculté de Santé de l'UPEC



Pierre WOLKENSTEIN